



FLASH INFOS

Au Fil de la Souche

Bulletin Municipal de la Ville de

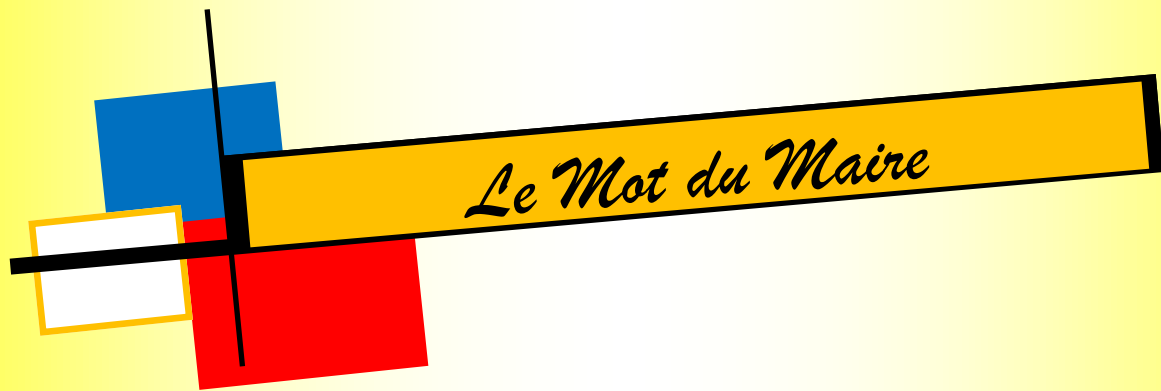
SISSONNE

CONSEIL NATIONAL

Village Fleuri



DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Re-Vitalisons le bourg-centre de Sissonne.

Sissonne était chef lieu de canton avant de perdre ce titre et cette fonction au profit de Guignicourt, sur des décisions administratives. Mais Sissonne garde toujours son image de Bourg-centre, de pôle de centralité avec ses écoles primaire et maternelle, son superbe collège, sa piscine, sa halle des sports, son espace culturel, ses petits commerces centraux, ses artisans, sa gendarmerie, ses services publics et surtout son âme rurale.

Construite sur des zones tourbières avec une gestion canalisée des marais de la Souche, elle garde une zone humide et boisée classée "Natura " et surtout un paysage de champs de céréales, betteraves, légumes de plein champ.

L'industrie de faisceaux électriques pour voitures et électroménager s'est éteinte laissant une population peu formée , peu mobile, un taux de chômage élevé et une précarisation plus importante que la moyenne régionale.

Le travail accompli par la commune pour rendre de l'attractivité commence à stabiliser la population sans perte démographique par rapport au dernier recensement si on inclut les 60 réfugiés subsahariens qui résident dans une résidence avec une rotation de cohortes de 60 personnes tous les quatre à neuf mois. Ceci a permis sans être en REP + d'avoir un dédoublement de classe préparatoire CP à l'école primaire.

Un nouveau boucher s'est installé en octobre dernier après une vacance de 10 mois. Avec les aides à l'investissement (FISAC) de la Communauté de Communes Champagne Picarde et une aide au loyer par la commune, une jeune fleuriste a repris la succession de Marianne BAUDET qui a pris sa retraite au 31 décembre 2018. Une nouvelle pharmacienne succède à Mr Labart.



Une enquête a été menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie auprès de la population de Sissonne et de tous les villages alentour. 613 ménages ont répondu dont 50% de Sissonne.

Nous tenions à vous remercier pour vos réponses.

Votre participation prouve l'intérêt que vous portez pour notre charmant village et votre envie d'entretenir sa vitalité.

Certaines de vos remarques vont être prises en compte que ce soit par la commune ou par les commerçants et vont être corrigées. Nous essaierons de répondre à certains besoins évoqués.



L'une des remarques fait notion de cadre de vie. Et ce cadre de vie est dépendant de chacun d'entre nous. Améliorer sa façade, mettre quelques fleurs rend le village encore plus accueillant.

Adepte du zéro Phyto et de la gestion différenciée des espaces publics nous établissons actuellement un diagnostic de la faune et de la flore de notre zone humide avec l'ambition de créer des parcours pédagogiques et surtout un chemin vert pédestre et cyclable qui permettra de relier la route de Laon au cabinet médical et se poursuivre vers les écoles maternelle/primaire, collège, piscine et toutes les aires sportives.

Cette volonté de favoriser la circulation douce, nous voulons l'étendre également au centre-ville où les rues du Général De Gaulle, de Roucy, Laisné, place de l'Hôtel-de-Ville seront limitées à 30 km/h et pourront être utilisées par les vélos en double sens comme le permet la loi. Les panneaux de limitation seront mis en place à partir du 11 mars 2019.

Des travaux sur le réseau d'eau potable vont occasionner quelques désagréments prochainement.

Le Conseil Régional des Hauts de France lance un appel à projets de redynamisation des centre-villes des bourgs centres. Notre volonté d'y participer et de vous entraîner dans ce mouvement de valorisation de notre village est un moteur où tous les projets se doivent d'être explorés, analysés, budgétisés et pourquoi pas accompagnés. Nous vous invitons à nous rejoindre pour proposer, analyser, critiquer mais surtout dynamiser notre village de Sissonne

Christian Vannobel,
Maire

Informations!!

◆ Les Quittances « Eau » et « Assainissement »



Une réunion avec Monsieur Patrick ROBIN, le comptable public de la perception de Liesse a permis de comprendre les raisons de l'envoi multiple de lettres de relance des quittances d'eau et d'assainissement ainsi que celles de mise en demeure par Huis-sier de justice.

Le dysfonctionnement vient de l'absence d'intégration par la Perception de Liesse de la date d'échéance au 31 janvier 2019 ce qui limitait automatiquement le délai de paiement à un mois à partir de l'émission de la quittance début novembre.

Monsieur Robin regrette autant que nous cette situation et promet qu'une attention particulière sera prise à l'avenir.

Il a été rassurant en confirmant que si des personnes avaient payé deux fois, elles seraient remboursées de même que celles qui auraient réglé les frais d'huissier correspondant à ces fac-

◆ Diagnostic du système d'alimentation en eau potable

Par marché notifié le 8 septembre 2016, la commune de Sissonne a confié à IRH Ingénieur Conseil l'étude diagnostic de son système d'alimentation en eau potable.

Cette étude comporte plusieurs phases :

La 1^{ère} phase consiste à faire un état des lieux du système :

- descriptif physique de la ressource et du système d'alimentation en eau potable
- mise à jour des plans et informatisation
- analyse de la production et de la consommation
- examen de la qualité de l'eau et de la sécurité de la ressource.

Cette 1^{ère} phase est terminée et a fait l'objet d'un rapport.

La 2^{ème} phase consiste à la modélisation du réseau :

Pour effectuer cette phase, il est nécessaire de mettre en place la sectorisation du réseau de distribution.

La sectorisation offre une solution efficace pour la préservation de la ressource en eau, le suivi des volumes transitant dans les réseaux, la recherche de fuites, la réalisation d'économies et la diminution des volumes d'eau non facturés. La sectorisation des réseaux offre une réponse efficace à ce défi permanent.

Les travaux consistent à installer des compteurs de sectorisation sur la commune afin d'améliorer le contrôle des volumes transités. Ces aménagements devront permettre de fournir des données suffisantes pour la campagne de mesure qui aura lieu dans le cadre de l'étude en cours.

Attention ces travaux vont entraîner des perturbations sur la distribution de l'eau.

- ◆ installation d'un compteur à la sortie du château d'eau
- ◆ Pose d'un compteur et regard Rue Laisné
- ◆ Pose d'un compteur et regard Rue du Général de Gaulle

Enfin la 3^{ème} phase établira un schéma directeur sur les besoins futurs en eau, proposera des renforcements de réseaux si nécessaire et un programme de gestion du patrimoine.



◆ **Coupure d'eau générale**

Les travaux sur le système d'alimentation en eau potable vont commencer dans Sissonne.

Le service de distribution d'eau sera momentanément interrompu le

lundi 4 mars 2019 à partir de 20h pour une remise en service vers 23h.

TRÈS IMPORTANT :

1. L'heure de remise en service étant approximative, nous vous recommandons pour votre sécurité de vérifier la fermeture de vos robinets d'eau, afin d'éviter une inondation éventuelle au moment du rétablissement de la distribution d'eau.
2. Après la remise en eau, nous vous conseillons de laisser couler à faible débit un de vos robinets d'eau froide pendant quelques minutes afin de chasser l'air qui pourrait se trouver dans votre branchement.

Merci de bien vouloir nous excuser pour le dérangement occasionné par cette

◆ La Fibre Optique

Une réunion d'information publique aura lieu prochainement afin de répondre à toutes vos interrogations .

Le site (<https://raiso02.fr>) est mis à votre disposition pour connaître l'état de la commercialisation du service de la fibre selon votre adresse dans la commune.



3 couleurs différentes selon l'état d'éligibilité de votre ligne:

- Pastille verte: vous êtes raccordable à la fibre optique.
- Pastille jaune: les travaux sont terminés, mais vous serez raccordables à la fibre dans un délai de 9 semaines environ
- Pastille rouge: les travaux sont encore en cours. Renouvelez l'opération d'ici quelque temps



Côté Voirie!!

Attention!!! Quelques rues sécurisées par des zones limitées à « 30 km/h».

L'article R412-28-1 du décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 autorise « les cyclistes à circuler en double sens dans les rues à sens unique dans la mesure où celles-ci sont limitées à 30km/h ».

Par mesure de précaution il a été décidé de sécuriser en limitant à 30km/h les rues :

- Rue Saint Martin
- Rue du Général de Gaulle
- Rue de Roucy
- Rue Laisné
- Rue de Verdun (jusqu'à l'intersection avec la Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny)
- Place de l'Hôtel de Ville



et de changer le sens de stationnement dans la rue du Général de Gaulle du n°7 au n°19 et du n°23 au n°31.



Côté Ecoles!!

Les inscriptions à l'école maternelle des enfants nés en 2016 et nés de janvier à juin 2017
(âgés de 2 ans)

(en préinscriptions)

pour la rentrée **2019-2020**

Lundi 25 mars

de 13h30 à 17h

Mardi 26 mars

Mercredi 27 mars

Vendredi 29 mars

Jeudi 28 mars

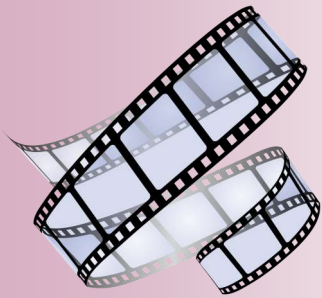
de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h

de 8h à 12h

Veillez vous munir :

- de 5 photos d'identité
- du livret de famille



Côté Cinéma!!

Lundi 25 mars 2019 à 20h00

Le retour des familles Verneuil et Koffi au grand complet !

Claude et Marie Verneuil font face à une nouvelle crise.

Leurs quatre gendres, Rachid, David, Chao et Charles sont décidés à quitter la France avec femmes et enfants pour tenter leur chance à l'étranger.

Incapables d'imaginer leur famille loin d'eux, Claude et Marie sont prêts à tout pour les retenir.

De leur côté, les Koffi débarquent en France pour le mariage de leur fille. Eux non



